

MISE EN CONCURRENCE MINIGOLF DE LA PLAGE – ÉTÉ 2020/2021/2022

La commune d'Excenevex met en concurrence l'attribution de l'activité suivante :

Aménagement - gestion – animation d'un minigolf pour la saison d'été

L'originalité du projet sera appréciée.

1/ Description de l'emplacement et modalités d'exploitation

Localisation :

Situé sur l'unique plage de sable du Léman, au 71 chemin de la plage cadastré Section B n° 354 d'une superficie de 981 m² – voir plan annexe

Le minigolf comprend un parcours de 18 trous.

Période et durée d'utilisation

Le minigolf est attribué pour une période saisonnière de sept mois pour une durée de trois ans.

Une petite restauration et quelques boissons pourront être proposées à la vente.

Caution demandée : 600 €

A la charge du loueur

- Remise en état de l'installation
- Entretien des massifs fleuris
- Frais d'électricité et d'eau
- Travaux d'entretiens et d'amélioration du minigolf et de ses abords.

2/ Modalité de dépôt des candidatures

Les candidats devront renvoyer une candidature complète (papier et/ou clé USB) à la mairie d'Excenevex soit au 81 rue des Ecoles 74140 EXCENEVEX ou sur accueil@excenevex.fr.

Inscrire sur l'enveloppe, en lettre majuscules : « NE PAS OUVRIR MISE EN CONCURRENCE MINIGOLF SUR LA PLAGE ».

La date limite de réception des offres est le mardi 21 janvier 2019 à 14 heures.

3/ Modalités de sélection des candidatures et d'attribution du minigolf

Les dossiers de candidatures devront contenir :

- les moyens mis en place
- le descriptif de l'activité
- l'aménagement, la décoration
- les jours et les horaires d'ouverture
- la méthode de promotion – l'information au public
- le loyer proposé à la commune pour la durée de la saison estivale
- la police d'assurance RC
- l'engagement pour la caution de garantie.

Seules les candidatures complètes seront prises en compte.

Les offres seront jugées selon deux critères :

- la qualité du projet.
- le montant de la redevance versée à la commune, qui ne pourra pas être inférieure à 523 euros hors taxes par saison.

La commune se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats à n'importe quelle étape de la procédure.

Renseignements complémentaires : secrétaire de mairie 04 50 72 81 27